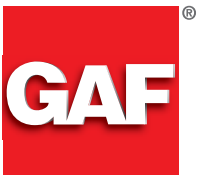


Shingle and Accessory Warranty (French Version)

Updated: 1/12



*Quality You Can Trust...From
North America's Largest Roofing Manufacturer!™*

www.gaf.com

Une Excellente Protection – La Garantie Limitée sur les Bardeaux et les Accessoires GAF

Une Excellente Protection – La Garantie Limitée sur les Bardeaux et les Accessoires GAF
 Félicitation! Merci d'avoir acheté des bardeaux asphaltiques et/ou des accessoires GAF, le plus gros fabricant de toitures en Amérique du Nord – votre meilleur choix et le plus sécuritaire. Bien que plusieurs facteurs puissent affecter la durée de vie de vos bardeaux et accessoires, cette Garantie Limitée sur les Bardeaux et les Accessoires couvre vos bardeaux asphaltiques et les accessoires incluant les bardeaux de finition GAF, les bardeaux de bande de départ GAF, les produits pare-fuite GAF, produits de protection de platelage de toit GAF et les produits de ventilation Cobra™ – GAF, pour l'éventualité improbable où ils présenteraient un vice de fabrication. Elle offre une couverture qui n'est "pas proportionnelle" pour la période cruciale du début de votre possession (la Période de Protection Smart Choice™) avec une couverture continue pour de longues périodes après coup. Remarque: Cette garantie ne couvre pas les membranes pour pente faible, les produits de ventilation Master Flow™ et la peinture pour accessoires de toiture ShingleMatch™. Rendez-vous sur le site www.gaf.com pour une copie des garanties limitées couvrant ces produits.

Combien de Temps Dure Votre Garantie

Vices de Fabrication: Bardeaux Asphaltiques À Vie GAF. Suiet aux provisions ci-dessous, tous les bardeaux asphaltiques GAF autres que les bardeaux, bardeaux de faitage et bardeaux de bande de départ Sentinel™, Royal Sovereign™ et Marquis™ WeatherMax™ sont couverts par une garantie limitée à vie (tel que défini ci-dessous) contre les vices de fabrication et par une Période de Protection Smart Choice™ de 10 ans.

Vices de Fabrication: Autres Bardeaux Asphaltiques GAF. Les bardeaux Marquis™ WeatherMax™ sont garantis contre les vices de fabrication durant 30 ans; les bardeaux Royal Sovereign™ sont garantis pour 25 ans et les bardeaux Sentinel™ sont garantis pour 20 ans. La période de Protection Smart Choice™ est de 5 ans pour les bardeaux Marquis™ WeatherMax™ et Royal Sovereign™, et de 3 ans pour les bardeaux Sentinel™. Les termes de la garantie et de la Période de Protection Smart Choice™ pour les bardeaux de faitage et les bardeaux de bande de départ sont décrits ci-dessous.

Vices de Fabrication: Accessoires GAF Utilisés avec n'importe quelle Marque de Bardeaux Asphaltiques À Vie. Lorsque vous installez sur votre toiture trois produits ou plus d'accessoires GAF listés ci-dessus avec des bardeaux asphaltiques garantis à vie de toute autre marque, vos produits d'accessoires GAF sont couverts par une garantie limitée à vie (telle que définie ci-dessous) contre les vices de fabrication et par une Période de Protection Smart Choice™ de 10 ans. Quand vous installez moins de trois produits parmi les accessoires GAF listés ci-dessus sur votre toiture avec des bardeaux asphaltiques garantis à vie de toute autre marque, vos produits d'accessoires GAF sont couverts par une garantie limitée de 40 ans contre les vices de fabrication et par une Période de Protection Smart Choice™ de 5 ans.

Vices de Fabrication: Accessoires GAF Utilisés avec Tout Autre Bardeau Asphaltique. Quand vous installez un produit ou plus parmi les accessoires GAF listés ci-dessus sur votre toiture avec des bardeaux asphaltiques non-garantis à vie de toute autre marque, vos produits d'accessoires GAF sont couverts par une garantie limitée de 25 ans contre les vices de fabrication et par une Période de Protection Smart Choice™ de 5 ans.

Définition du Terme À Vie: Le terme "À Vie" signifie aussi longtemps que vous, le propriétaire d'origine (ou le second propriétaire si la couverture fut transférée adéquatement durant la Période de Protection Smart Choice™), possédez la propriété sur laquelle les bardeaux et/ou les accessoires furent installés. Les termes de la garantie à vie et de la Période de Protection Smart Choice™ de 10 ans s'appliquent uniquement sur les bardeaux et les accessoires installés sur une résidence unifamiliale détachée propriété de personne(s) physique(s). Pour tout autre type de propriétaire ou d'immeuble, tel qu'une corporation, une entité gouvernementale, une entité religieuse, une association de condominium ou de propriétaires, une école, immeuble à logement, immeuble à bureau ou une structure à usages multiples, la durée de la garantie est de 40 ans et la Période de Protection Smart Choice™ est de 5 ans.

Manquement à Sceller /Arrachement de bardeaux /Dommage par les Vents. Les bardeaux à vie GAF, les bardeaux de faitage Timberbert™ et Ridglass™ sont garantis contre un manquement à sceller, contre l'arrachement et contre les dommages par les vents pour une durée de 15 ans. Tous les autres bardeaux (autres que les bardeaux de bande de départ) et les autres bardeaux de faitage sont couverts pour une durée de 5 ans. Il n'y a pas de couverture contre un manquement à sceller/contre l'arrachement/contre les dommages par les vents pour tout autre produit d'accessoire GAF.

Décoloration par les Algues. Tous les bardeaux et bardeaux de faitage arborant le logo StainGuard™ sont garantis contre la décoloration par les algues pendant 10 ans. Il n'y a pas de couverture contre la décoloration par les algues pour tout autre produit d'accessoire GAF.

Qui Est Couvert Par Cette Garantie; Transférabilité

Vous êtes couvert par cette garantie si vous demeurez aux États-Unis continentaux ou au Canada et que vous êtes le propriétaire d'origine de la propriété (c'est à dire pas un installateur ni un constructeur) ou le premier propriétaire subséquent si cette garantie fut transférée adéquatement.

Cette garantie limitée peut être transférée seulement une fois. Le deuxième propriétaire doit aviser GAF, par écrit dans les **60 jours** suivant le transfert de propriété, pour que la couverture puisse être transférée. (Autrement que ce seul transfert, cette garantie ne peut pas être transférée ni assignée, directement ni indirectement.) Si la cession se produit durant la Période de Protection Smart Choice™, le deuxième propriétaire aura droit à la même couverture que le propriétaire d'origine. Si le transfert s'effectue après cette période, la période de couverture par cette garantie sera de deux années suivant la date du transfert de propriété. S'il s'ensuivait un défaut durant cette période de deux ans, le remboursement par GAF au deuxième propriétaire sera fondé uniquement sur le coût raisonnable de remplacement des bardeaux ou des accessoires applicables, réduit par la quantité d'utilisation qui a été reçue des bardeaux ou des accessoires applicables entre la date d'installation et la date de la réclamation.

Vices de Fabrication: Ce Qui Est Couvert/Recours Unique et Exclusif

GAF Warranty Company, LLC, une filiale de GAF, garantit que vos bardeaux de toiture GAF resteront libres de vice de fabrication qui affecte de façon adverse leur rendement durant la Période de Protection Smart Choice™ applicable ou qui causerait des fuites pour la balance du terme de garantie et que vos produits d'accessoires GAF resteront libres de vice de fabrication qui affecte de façon adverse leur rendement durant le terme applicable de garantie. Remarque: Le manquement à sceller /l'arrachement de bardeaux /le dommage par les vents et la décoloration par les algues sont couverts séparément tel que décrit ci-dessous.

(a)Durant la Période de Protection Smart Choice™: GAF vous paiera le plein montant raisonnable de la main-d'œuvre pour réparer ou recouvrir tout bardeau ou tout accessoire défectueux (excluant les accessoires non-fournis par GAF, la transformation des métaux ou les soins) et fournira des bardeaux ou des accessoires de rechange ou le coût raisonnable pour obtenir des bardeaux ou des accessoires de remplacement, au choix de GAF. GAF ne remboursera pas les coûts associés à l'enlèvement ou à la mise au rebut des bardeaux ou des accessoires.

(b) Après la Période de Protection Smart Choice™: La main-d'œuvre ne sera plus couverte. La contribution qui vous sera versée par GAF se fondera soit sur de vous offrir des bardeaux ou des accessoires de remplacement, ou, au choix de GAF, le remboursement du coût raisonnable pour obtenir des bardeaux ou des accessoires de remplacement. La quantité de bardeaux, d'accessoires ou le remboursement qui vous sera offert sera réduit pour refléter l'utilisation que vous avez reçue de vos bardeaux ou de vos accessoires. Le montant d'utilisation sera calculé en divisant le nombre de mois qui sont écoulés depuis l'installation jusqu'à la date de la réclamation par le nombre de mois dans le terme de garantie. Pour une garantie à vie, le nombre de mois dans le terme de la garantie est réputé être de 600 pour les années 11 à 40 du terme de la garantie. Pour les années 41 et ultérieures d'une garantie à vie, la contribution de GAF sera de 20%. Par exemple, si vous faites une réclamation pour des bardeaux à vie installés sur une résidence unifamiliale après que vos bardeaux ont été installés durant 25 ans (300 mois), la contribution de GAF sera réduite de 300/600, soit de 50%.

Dommage par Manquement à sceller /Arrachement /Dommage par les Vents: Ce Qui Est Couvert /Recours Unique et Exclusif

Cette garantie limitée pour Dommage par Manquement à sceller /Arrachement /Dommage par les Vents est **conditionnée spécifiquement** selon si vos bardeaux ou bardeaux de faitage ont été fixés et installés **strictement** en conformité avec les instructions d'application de GAF. Cette garantie ne s'applique pas aux bardeaux de bande de départ. GAF vous garantit que vos bardeaux ou bardeaux de faitage ne manqueront pas à sceller, ne s'arracheront pas ou soutiendront les dommages par les vents (incluant les rafales) jusqu'à la vitesse maximale listée ci-dessous après que vos bardeaux ou bardeaux de faitage auraient du se sceller mais qu'ils ne l'auraient pas fait en raison d'un vice de fabrication. Si vos bardeaux ou bardeaux de faitage manquent à se sceller, arrachent ou souffrent de dommage par les vents, GAF vous remboursera les coûts raisonnables de remplacement de bardeaux ou bardeaux de faitage arrachés ou endommagés et de scellement à la main de bardeaux ou bardeaux de faitage non-scellés. Les coûts afférents aux feuilles de protection, à la transformation des métaux ou des solsins ne sont pas compris. La responsabilité **maximale** de GAF selon ce paragraphe est de vous rembourser le coût du scellement à la main de tous les bardeaux ou bardeaux de faitage sur votre toiture.

Bardeau	Couverture Contre les Vents avec une installation spéciale (mi/h / km/h)	La Couverture Contre les Vents sans installation spéciale (mi/h / km/h)
Tous les bardeaux À Vie GAF	130/209*	110/175
Marquis™ WeatherMax™	80/130	80/130
Royal Sovereign™ et Sentinel™	60/96	60/96

*Vos bardeaux seront couverts jusqu'à la vitesse maximale des vents **UNIQUEMENT** si vos bardeaux furent installés en utilisant **6 clous** par bardeau et **QUE** vous avez des produits de bande de départ GAF installés aux avant-toits et aux inclinaisons.

Bardeau de Faitage	Couverture Contre les Vents avec une installation spéciale (mi/h / km/h)	La Couverture Contre les Vents sans installation spéciale (mi/h / km/h)
Timbertex™ et Ridglass™	130/209**	110/175
Tout autre bardeau de faitage GAF	90/144**	70/112

** Vos bardeaux de faitage seront couverts jusqu'à la vitesse maximale des vents ci-dessus **UNIQUEMENT** si vos bardeaux de faitage furent installés en stricte conformité avec la section "Couverture Contre la Vitesse Maximale des Vents de la Garantie Limitée" des instructions d'application des bardeaux de faitage pertinents.

Remarque: Tous les bardeaux et bardeaux de faitage auto-scellants, incluant ceux de GAF, doivent être exposés aux rayons chauds du soleil durant plusieurs jours avant qu'ils ne se scellent complètement. Avant que leur scellement ne survienne, les bardeaux et bardeaux de faitage sont vulnérables à l'arrachement et aux dommages par les vents. Les bardeaux et bardeaux de faitage installés en Automne ou en Hiver peuvent ne pas sceller avant le Printemps suivant. Les bardeaux et bardeaux de faitage qui ne sont pas directement exposés aux rayons du soleil ou à des températures de surface adéquates ou qui n'auraient pas été fixés ou installés adéquatement peuvent ne jamais se sceller adéquatement. Un manquement à sceller, un arrachement et des dommages par les vents dans ces circonstances résultent de la nature même des bardeaux auto-scellants et non pas d'un vice de fabrication et ainsi ne sont pas couverts par cette garantie.

Décoloration par les Algues: Ce Qui Est Couvert/Recours Unique et Exclusif

Cette Garantie Limitée StainGuard™ s'applique uniquement aux bardeaux et bardeaux de faitage vendus dans des emballages arborant le logo StainGuard™. GAF vous garantit que les algues bleu-vert (connues aussi comme cyanobactérie) ne causeront pas de décoloration prononcée de vos bardeaux ou bardeaux de faitage **arborant le logo StainGuard™**. Durant la première année, si vos bardeaux ou bardeaux de faitage arborant le logo StainGuard™ démontreraient une décoloration prononcée causée par les algues bleu-vert, la contribution de GAF sera soit le coût raisonnable pour le nettoyage commercial de vos bardeaux, ou, au choix exclusif de GAF, le remplacement des bardeaux ou bardeaux de faitage décolorés jusqu'à concurrence **maximale** du coût d'origine des bardeaux ou des bardeaux de faitage affectés. Durant la balance de la période de la Garantie Limitée StainGuard™, votre contribution par GAF sera réduite pour refléter la quantité d'utilisation que vous aurez reçue de vos bardeaux ou bardeaux de faitage depuis qu'ils furent installés (100% réduit par un pourcentage égal au nombre de mois entre la date d'installation et la date de la réclamation divisé par 120). **Remarque:** La prévention de décoloration prononcée causée par les algues sur vos bardeaux ou bardeaux de faitage est atteinte par des formulations ou par des mélanges uniques de granules.

Ce Qui N'est Pas Couvert

Même si vos bardeaux ou accessoires n'ont pas été installés adéquatement selon les instructions d'application de GAF, ou selon les normes des bonnes pratiques en toiture, cette garantie limitée demeure en vigueur. Cependant, GAF ne vous compensera **PAS** pour:

- Les dommages résultant d'autre chose qu'un vice de fabrication intrinsèque des bardeaux ou accessoires, tels que:
 - Des bardeaux ou accessoires qui ne sont pas fixés correctement ou qui ne sont pas installés en stricte conformité avec les instructions écrites de GAF, si la mauvaise installation fut la cause du dommage.
 - l'affaissement, le déplacement ou défectuosité du bâtiment, des murs, de la fondation ou de la base du toit sur lequel on a apposé les bardeaux ou les accessoires.
 - Une ventilation inadéquate de l'entretoit.
- Les dommages causés aux bardeaux pour des raisons autres que l'usure normale, telles que:
 - Les cas fortuits de la nature tels que la grêle, un incendie ou des vents (incluant les rafales), supérieurs à la vitesse maximale applicable listée ci-dessus ou l'amoncellement de glace au-dessus de régions de votre platelage de toit couvert par un pare-fuite imperméable GAF.
 - l'impact occasionné par tout objet étrangers ou la circulation sur le toit.
 - la manipulation ou l'entreposage inadéquats des bardeaux ou des accessoires.
- Les nuances ou variations de couleur de vos bardeaux ou bardeaux de faitage ou la décoloration ou la contamination causée par le fungus, la moisissure, le lichen, les algues (à l'exclusion des algues bleu-vert si vos bardeaux arboraient le logo StainGuard™) ou tout autre contaminant, incluant celles causées par des matériaux organiques sur le toit.
- Les coûts de main-d'œuvre, à moins d'inclusion spécifique prévue ci-dessus, les coûts d'enlèvement, de mise au rebut et les coûts reliés aux feuilles de protection (à moins que votre réclamation impliquerait un défaut dans une membrane de protection GAF), la transformation des métaux ou des solsins.
- Les dommages causés à l'intérieur ou à l'extérieur de tout bâtiment, y compris, sans s'y limiter, ceux découlant de la formation de moisissure.

Autres Limitations Concernant la Couverture

Les décisions touchant l'étendue des réparations, de la réfection ou du nettoyage requis ainsi que les coûts raisonnables associés à ces travaux constituent l'exercice exclusif de GAF. GAF se réserve le droit de prendre directement les dispositions nécessaires pour faire réparer, remettre en état ou nettoyer les bardeaux ou accessoires endommagés plutôt que de procéder au remboursement du coût de ces travaux. Le recours, en vertu de cette garantie, ne couvre que les bardeaux et accessoires qui présentent des signes de vices de fabrication ou de décoloration par les algues au moment du règlement. Les bardeaux ou accessoires de rechange ne seront couverts que pour le reste de la période de garantie initiale. GAF se réserve le droit d'abandonner ou de modifier ses bardeaux ou accessoires, incluant les couleurs disponibles, ainsi, tout bardeau ou accessoire de remplacement pourrait ne pas être un appariement exact pour les bardeaux ou les accessoires sur votre toiture. Même si GAF ne modifie pas une couleur, les bardeaux ou les accessoires de rechange pourraient ne pas appairer vos bardeaux ou vos accessoires d'origine en raison du vieillissement normal, de variations dans la fabrication ou d'autres facteurs.

Réclamations: Ce Que Vous Devez Faire

Vous devez aviser GAF pour toute réclamation dans les **30 jours** après que vous avez remarqué un problème et donner une preuve de la date d'installation de vos bardeaux ou accessoires et du fait que vous êtes propriétaire à ce moment (ou la preuve que la garantie vous a été transférée adéquatement). Si vous faites une réclamation pour la garantie à vie sur tout accessoire GAF, vous devez aussi produire la preuve de la (des) date(s) d'application de trois accessoires GAF ou plus et des bardeaux à vie. Vous devez soit appeler GAF au 1-800-458-1860 pour votre réclamation ou envoyer un avis par écrit à GAF, à l'adresse suivante: GAF, Warranty Service Department, 1361 Alps Road, Wayne, New Jersey 07470, USA. Il vous sera alors donné tous les détails requis pour soumettre votre réclamation. GAF pourrait exiger que vous lui fassiez parvenir, à vos frais, des échantillons de bardeaux ou d'accessoires aux fins de mise à l'essai et de photographie. Dans un délai raisonnable suivant l'envoi de l'avis approprié, GAF évaluera votre réclamation et la réglera en conformité avec les termes de cette Garantie. Toute réclamation pour des bardeaux ou des accessoires qui auraient été remplacés avant d'aviser GAF de votre réclamation peut être refusée. **REMARQUE: Un avis envoyé à l'entrepreneur, au constructeur de la maison ou au distributeur ne constitue PAS un avis envoyé à GAF.** Vous devez conserver cette garantie dans vos dossiers pour l'éventualité improbable où vous auriez à présenter une réclamation.

Garantie Unique et Exclusive

LA PRESENTE GARANTIE EST EXCLUSIVE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE, CONDITION, REPRESENTATION ET GARANTIE QU'ELLE SOIT EXPLICITE OU IMPLICITE, PAR ACTE LEGISLATIF, PAR AUTRE REGLE DE DROIT OU EN EQUITE, Y COMPRIS LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITE MARCHANDE ET DE CARACTERE D'ADAPTATION POUR UN USAGE PARTICULIER. Cette garantie écrite constitue votre garantie exclusive de la société GAF et représente l'UNIQUE RECOURS offert à tout propriétaire de bardeaux ou d'accessoires GAF. GAF n'offre AUCUNE AUTRE REPRESENTATION, CONDITION OU GARANTIE de quelque nature, hormis celles indiquées aux présentes. GAF NE SERA NULLEMENT RESPONSABLE DES DOMMAGES CONSECUTIFS, PUNITIFS, SPECIAUX OU INDIRECTS OU DE TOUT AUTRE DOMMAGE, DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, y compris LES DOMMAGES CAUSES A L'INTERIEUR OU A L'EXTERIEUR DE TOUT BATIMENT, que ces dommages découlent d'une brèche dans la présente garantie, de négligence, de responsabilité stricte délictuelle ou de toute autre cause. Certaines juridictions n'autorisent aucune exclusion ou restriction relativement aux dommages accessoires ou consécutifs, ainsi, les exclusions et limitations susmentionnées peuvent ne pas s'appliquer à vous.

Modification de la Garantie

Cette Garantie Limitée ne peut pas faire l'objet de changement ou de modification sauf par un avis écrit et signé par un cadre de GAF. Aucune personne (sauf un cadre de GAF) ne détient l'autorité pour assumer des responsabilités ou obligations additionnelles au nom de GAF relativement à vos bardeaux ou vos accessoires, sauf celles décrites dans cette garantie. Cette garantie vous confère des droits légaux spécifiques, et vous pourriez bénéficier d'autres droits qui varient d'une juridiction à l'autre. **(Remarque:** Garantie sujette à changement. Pour l'information à jour, visitez le www.gaf.com ou écrivez à GAF au 1361 Alps Road, Wayne NJ 07470 USA, Attn : Warranty Service Department.)

Date d'Entrée en Vigueur

Cette Garantie Limitée est valide pour les bardeaux asphaltiques GAF et pour les accessoires GAF installés après le 1er janvier 2012.

1/12

Dossier de Garantie du Propriétaire

À compléter par le propriétaire et l'entrepreneur. Conserver ce dossier de garantie avec la facture de votre entrepreneur pour références futures.
NE PAS TRANSMETTRE À GAF.

Nom du Propriétaire _____

Adresse de l'Application _____

Ville _____

État / Province _____ Code Zip / Postal _____

Nom de l'Entrepreneur _____

Ville _____

État / Province _____ Code Zip / Postal _____

Téléphone de l'Entrepreneur (_____) _____

Bardeau Installé:
 Bardeaux "À Vie":
 Timberline™ Natural Shadow™
 Timberline™ Prestique™ 30
 Timberline™ HD™
 Timberline™ Prestique™ 40
 Timberline™ ArmorShield™ II
 Timberline™ Cool Series
 Timberline™ Prestique™ Lifetime
 Timberline™ Ultra HD™
 Timberline™ American Harvest™
 Capstone™
 SlateLine™

Bardeaux qui ne Sont Pas Garantis À Vie:
 Sentinel™
 Royal Sovereign™
 Marquis™ WeatherMax™

Grand Sequoia™
 Grand Canyon™
 Country Mansion™
 Grand Slate™
 Camelot™
 Camelot™ 30
 Camelot™ II
 Country Mansion™ II
 Grand Slate™ II
 Autre Bardeau À Vie GAF:

Nombre de Carrés _____ Couleur _____

Arbore le logo StainGuard™? Oui No

Date de l'Installation _____

Coût total des bardeaux et de l'installation _____

Signature de l'Entrepreneur _____

Signature du Propriétaire _____

Date _____ ©2012 GAF 1/12 RESWT168

Formulaire d'Inscription de Garantie pour les Bardeaux et Accessoires GAF

Veillez vous enregistrer en ligne au www.gaf.com/registtermywarranty ou compléter l'information ci-dessous, détacher ce formulaire et le poster à GAF, P.O. Box 395, Ingomar, PA 15127-0395 USA. (Remarque: L'enregistrement n'est par requis pour la couverture par la garantie.)

Nom du Propriétaire _____ Téléphone (_____) _____

Adresse _____

Ville _____ État / Province _____ Code Zip / Postal _____

Adresse de l'immeuble, si différente _____

Ville _____ État / Province _____ Code Zip / Postal _____

Nom de l'Entrepreneur _____

Adresse _____

Ville _____ État / Province _____ Code Zip / Postal _____

Téléphone de l'Entrepreneur (_____) _____ Nouvelle Construction Réfection de toiture

Bardeau Installé:

Bardeaux "À Vie":
 Timberline™ Natural Shadow™
 Timberline™ Prestique™ 30
 Timberline™ HD™
 Timberline™ Prestique™ 40
 Timberline™ ArmorShield™ II
 Timberline™ Cool Series
 Timberline™ Prestique™ Lifetime
 Timberline™ Ultra HD™
 Capstone™
 SlateLine™

Grand Sequoia™
 Grand Canyon™
 Country Mansion™
 Grand Slate™
 Camelot™
 Camelot™ 30
 Camelot™ II
 Country Mansion™ II
 Grand Slate™ II
 Autre Bardeau À Vie GAF:

Nombre de Carrés _____ Couleur _____

Date de l'Installation _____ Coût de l'Installation _____

Signature du Propriétaire de la Maison _____

Au Canada, seulement les logos GAF et Timberline™ sont des marques de commerce déposées.

Bardeaux qui ne Sont Pas Garantis À Vie:
 Sentinel™
 Royal Sovereign™
 Marquis™ WeatherMax™

Yes No

zBardeaux arborant le logo StainGuard™??

Pour assister d'autres propriétaires de maison qui pourraient être intéressés à voir des résidences avec votre style et votre couleur de bardeau, nous aimerions inclure votre adresse dans notre base de données nationale. Aucune autre information que votre adresse, le style de bardeau, et la couleur ne sera divulguée.

Oui, GAF peut m'inclure dans sa base de données pour assister d'autres propriétaires de résidence

Non, veuillez ne pas m'inclure